

RAPPORT DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2008 n° IV/08

Présents : M. Jean-Marie BEUTEL, Maire

Adjoints :

M.	Christian WENDLING	Mme	Doris LEGIN
M. M.	Jean-Philippe FISCHER	M.	Noël NICKAES
Mme	Brigitte LENTZ	Mme	Azam TAHERI
Mme	Fabienne BAAS	M.	Patrick ACKER
M.	Denis RITZENTHALER		

Conseillers Municipaux :

Mme	Anny PAGANI	M.	Richard LINCK
M.	Bruno BOULALA	Mme	Corinne STOCHEMENT
M.	Sylvain BROUSSE	M.	Jean WECHSLER
Mme	Anne MAMMOSSER	Mme	Claudine TOLLANT
Mme	Martine MALAISE	M.	Yves FELD
Mme	Farida GHETTAS	Mme	Nathalie de BOUVIER
M.	Jean-Pierre BUCHERT	M.	Jean-Pierre SCHWARTZ
Mme	Claudia MIRAMONT	Mme	Catherine GEIGER
M.	Gilles KAPP	M.	Daniel STOETZEL
Mme	Régine ECK	Mme	Catherine GAGNON

Absents excusés :

Mme Patricia FROITIER, absente excusée, donne procuration à M. Richard LINCK
M. Jean-Marie VELTZ, absent excusé, donne procuration à M. Jean-Marie BEUTEL
Mme Catherine KOPP, absente excusée, donne procuration à Mme C. STOCHEMENT

ORDRE DU JOUR

- 1°) – APPROBATION DU RAPPORT DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2008 n° III/08
- 2°) – DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE
- 3°) – COMPTE DE GESTION 2006 de la Commune
- 4°) – COMPTE ADMINISTRATIF 2006 de la Commune
- 5°) – COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2006 du Pôle de l'Enfance
- 6°) – COMPTE DE GESTION 2007 de la Commune
- 7°) – COMPTE ADMINISTRATIF 2007 de la Commune
- 8°) – COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2007 du Pôle de l'Enfance
- 9°) – DECISIONS BUDGETAIRES MODIFICATIVES
- 10°) – LOCATION GERANCE NOUVEAU RESTAURANT DU T.C.P.O.
- 11°) – MARCHES PUBLICS
 - a) TRAVAUX DE VOIRIE D'ACCES AUX NOUVEAUX TENNIS DU BOHRIE
 - b) ACQUISITION DES MATERIELS DE LA NOUVELLE CUISINE DU RESTAURANT DU TENNIS
 - c) AVENANT NOUVEAUX TENNIS DU BOHRIE
- 12°) – INDEMNISATIONS AGRICOLES (Renaturation au Wihrel)
- 13°) – TARIFS COMMUNAUX
- 14°) – INTERCOMMUNALITE : Restauration de cours d'eau non domaniaux.
- 15°) – ETAT DU PERSONNEL
- 16°) – INTERCOMMUNALITE
AJUSTEMENT DU PROGRAMME « PROJETS SUR L'ESPACE PUBLIC ANNEE 2008 »
- 17°) – REPRESENTATION DE LA COMMUNE AUPRES DE MEDIAMIS
- 18°) – LOCATION GERANCE NOUVEAU RESTAURANT DU T.C.P.O.

1°) – Approbation du rapport de la séance du Conseil Municipal du 28 avril 2008 n° III/08

Point retiré.

Proposition de Mme BAAS : A l'avenir faire des économies substantielles de papier en délivrant un seul exemplaire des documents budgétaires volumineux par groupe et laisser un exemplaire disponible en Mairie, avec possibilité d'obtenir un CD ROM.

Mme Claudine TOLLANT : il faut distinguer le Compte Administratif (document de l'Ordonnateur) du Compte de Gestion (document établi par le Comptable) et maintenir la production individuelle du Compte de Gestion pour chaque conseiller municipal.

L'assemblée municipale **acte** les nouvelles modalités d'informations budgétaires, proposées par Mme BAAS, pour informer les conseillers municipaux d'Ostwald.

2°) – Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Sylvain BROUSSE est désigné par **25 voix pour, 8 abstentions** comme secrétaire de séance.

3°) – Compte de Gestion 2006 de la Commune d'Ostwald

L'assemblée municipale est appelée à valider le compte de gestion 2006 émis par le Trésorier de la Ville. Ce document n'avait pas été approuvé lors des séances des conseils municipaux des 28 juin et 28 septembre 2007.

Il retrace les opérations comptables entreprises par l'ordonnateur et liquidées par le Comptable public sur l'exercice 2006.

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré

A p p r o u v e par 31 voix pour, 2 abstentions,

le Compte de Gestion 2006 de la Commune d'Ostwald.

4°) – Compte Administratif 2006 de la Commune d'Ostwald

Le Compte Administratif, soumis à l'appréciation de l'assemblée municipale est le document qui retrace les opérations comptables effectuées par l'ordonnateur selon les orientations arrêtées au Budget Primitif 2006 et par les décisions modificatives retenues par l'assemblée municipale. Les résultats sont conformes au Compte de Gestion présenté par le Receveur. Il s'agit ainsi d'un document à caractère définitif et qui relève de façon exhaustive les opérations comptables, en recettes et en dépenses.

A l'issue de son examen l'assemblée municipale est appelée ;

1) à approuver les résultats de l'exercice 2006 tels qu'ils sont décrits dans le document qui vous est remis avec un excédent de fonctionnement dégagé sur le Compte Administratif 2006 d'un montant de :

4 391 407,48 Euros
Montant majoré des Provisions Réglementaires 298 212,25 Euros = 4 689 619,73 €

2) à procéder ensuite à l'affectation du résultat 2006 qui se présente comme suit :
- excédent de fonctionnement au 31.12.2006 **4 689 619,73 Euros**

- affectation obligatoire à l'apurement du besoin d'investissement **1 811 874,24 Euros**

Ce qui dégage un excédent de fonctionnement de : **2 877 745,49 Euros**
Et un résultat net de 624 139,63 Euros à reporter sur l'exercice 2007.

Après lecture et discussion des documents transmis,

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré

A p p r o u v e par 31 voix pour, 2 abstentions,

Le Compte Administratif 2006 de la Commune d'Ostwald.

5°) – Compte de Gestion et Compte Administratif 2006 du Pôle de l'Enfance

a) Compte de Gestion 2006

Le Trésorier Municipal a dressé en son temps le Compte de Gestion 2006 relatif au Budget Annexe du Pôle de l'Enfance pour l'exercice 2006. Ce document n'avait pas été approuvé lors des séances des conseils municipaux des 28 juin et 28 septembre 2007.

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré

A p p r o u v e à l' unanimité

Le Compte de Gestion 2006 du Pôle de l'Enfance.

b) Compte Administratif 2006

Le Budget Annexe du Pôle de l'Enfance pour l'exercice 2006 a été clos et son Compte Administratif présente un déficit de **247 132,39 Euros** dans sa section de fonctionnement. Ce déficit est pris en compte en crédit et débit par le Budget Principal 2007 de la Commune d'Ostwald par la passation des écritures budgétaires suivantes :

. Dépenses de Fonctionnement inscrite au compte 6521 (Budget Principal) pour un montant de : **247 132,39 Euros**

. Recette de fonctionnement inscrite au compte 7552 (Budget Annexe) pour un montant de : **247 132,39 Euros**

S'agissant d'un déficit d'un budget annexe il n'y a pas lieu d'en prévoir une affectation. Les crédits correspondants à ce déficit sont inscrits en 2007 au Budget Principal et au Budget Annexe.

L'assemblée est appelée à adopter le résultat du Compte Administratif 2006 du Pôle de l'Enfance qui constate un déficit de 247 132,39 Euros.

Après lecture et discussion des documents transmis,

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré

A p p r o u v e à l'unanimité

Le Compte Administratif 2006 du Pôle de l'Enfance.

6°) – Compte de Gestion 2007 de la Commune d'Ostwald

L'assemblée municipale est appelée à valider le compte de gestion 2007 émis par le Trésorier de la Ville. Il retrace les opérations comptables entreprises par l'ordonnateur et liquidées par le Comptable public sur l'exercice 2007.

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré

A p p r o u v e par 31 voix pour, 2 abstentions,

le Compte de Gestion 2007 de la Commune d'Ostwald.

7°) – Compte Administratif 2007 de la Commune d'Ostwald

Le Compte Administratif, soumis à l'appréciation de l'assemblée municipale est le document qui retrace les opérations comptables effectuées par l'ordonnateur selon les orientations arrêtées au Budget Primitif 2007 et dans les décisions modificatives retenues par l'assemblée municipale. Les résultats sont conformes au compte de gestion présenté par le Receveur. Il s'agit ainsi d'un document à caractère définitif et qui relève de façon exhaustive les opérations comptables, en recettes et en dépenses.

A l'issue de son examen l'assemblée municipale est appelée ;

1) à approuver les résultats de l'exercice 2007 tels qu'ils sont décrits dans le document qui vous est remis avec un excédent de fonctionnement dégagé sur le Compte Administratif 2007 d'un montant de : **1 530 285,78 Euros** (non compris les reports 2006)

2) à procéder ensuite à l'affectation du résultat 2007 qui se présente comme suit :

- excédent de fonctionnement au 31.12.2007 : **1 530 285,78 Euros** (sans report du résultat de fonctionnement 2006 soit 2 877 745,49 Euros)

- affectation obligatoire à l'apurement du besoin d'investissement :
1 510 565,06 Euros

Ce qui dégage un excédent de fonctionnement 2007 de :
19 720,72 Euros

Le report du résultat de l'exercice 2006 est de **2 877 745,49 Euros** soit un total de l'excédent à reporter en 2008 de **2 897 466,21 Euros** (c'est-à-dire le résultat cumulé des exercices 2006 et 2007).

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré

A p p r o u v e par 31 voix pour, 2 abstentions,

le Compte Administratif 2007 de la Commune d'Ostwald.

8°) – Compte de Gestion et Compte Administratif 2007 du Pôle de l'Enfance

a) Compte de Gestion 2007

Le Trésorier Municipal a dressé en son temps le Compte de Gestion 2007 relatif au Budget Annexe du Pôle de l'Enfance pour l'exercice 2007.

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré

A p p r o u v e à l'unanimité

Le Compte de Gestion 2007 du Pôle de l'Enfance.

b) Compte Administratif 2007

Le Budget Annexe du Pôle de l'Enfance pour l'exercice 2007 a été clos et son Compte Administratif présente un déficit de **104 855,01 Euros** dans sa section de fonctionnement. Ce déficit est pris en compte en crédit et débit par le Budget Primitif 2008 de la Commune d'Ostwald par la passation des écritures budgétaires suivantes :

- . Dépenses de Fonctionnement inscrites au compte 6521 (Budget Principal) pour un montant de **104 855,01 Euros**
- . Recette de Fonctionnement inscrites au compte 7552 (Budget Annexe) pour un montant de **104 855,01 Euros**

S'agissant d'un déficit d'un budget Annexe il n'y a pas lieu d'en prévoir une affectation. Les crédits correspondants à ce déficit sont inscrits en 2008 au Budget Principal et au Budget Annexe.

L'assemblée, est appelée à adopter le résultat du Compte Administratif 2007 du Pôle de l'Enfance qui constate un déficit de **104 855,01 Euros**.

Intervention de M. Christian WENDLING

Nous allons accepter les Comptes Administratifs 2006 et 2007, non parce que nous en approuvons les décisions prises n'étant ni les instigateurs ni les exécutants de ces deux Comptes Administratifs mais pour rétablir la sérénité et démarrer l'exercice 2008 sur de bonnes bases comptables et budgétaires.

Intervention de Mme Claudine TOLLANT

Une analyse financière a été réalisée en juin 2007 et portée sur les exercices 2002 à 2006. Il en résulte les constats suivants

- La situation financière de la Ville d'Ostwald, déjà équilibrée en 2002, s'est améliorée sur la période 2002 à 2006.
- Que l'autofinancement reste solide, à un niveau confortable, grâce aux ressources fiscales (une seule augmentation de 2% pendant le mandat de Danielle MEYER-TRABER) et à la maîtrise des charges courantes, notamment de personnel
- Que la ville est toujours parvenue à rembourser son annuité d'emprunt et à financer la majeure partie de ses investissements à l'aide de sa C.A.F.
- Que la ville n'a recouru à l'emprunt qu'une seule fois (1,8 MF) en 2003, année d'acquisition du site de la Mairie.
- Que l'examen de l'équilibre global montre que la ville d'Ostwald dispose d'un Fonds de roulement > à la moyenne (266 €/hab) contre 97 en Alsace) ce qui lui offre une marge de manœuvre supplémentaire en cas de poursuite des investissements.

Je voulais seulement souligner la qualité de gestion des comptes de la Ville d'Ostwald.

Aujourd'hui, le résultat à affecter s'élève pour 2006 et 2007 à 1 118 752,40 € auxquels s'ajoutent le deuxième versement de la cession de terrain à Bouygues soit 1 800 000 € qui devrait être mandaté en 2008.

Soit la norme budgétaire avoisinant 3 000 000 € sans compter le FCTVA * alors que le complexe tennistique de plus de 4 Millions d'Euros est quasiment payé (> 80 % du coût) (FCTVA = 420 000 € en 2006, 420 000 € en 2007, 420 000 € en 2008)

Permettez-moi, Monsieur le Maire de confier une copie de cette analyse à votre Adjoint aux Finances.

Je vous remercie pour l'écoute.

Intervention de Mme Nathalie de BOUVIER sur Budget Annexe.

Je constate que le déficit du Pôle de l'Enfance de 247.132,39 € en 2006 est passé à 104 855,01 € ce qui veut montrer une gestion saine et serrée du Pôle Enfance. J'espère que cette amélioration va se poursuivre et ne pas repartir dans le sens inverse. Pour mémoire la part communale en 2001 était identique pour l'accueil de 24 enfants au lieu de 60 maintenant.

Réponse de M. Jean-Marie BEUTEL

Attention ce résultat procède du décalage des versements de la CAF sur deux exercices et qui de toute façon se désengage progressivement.

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré

A p p r o u v e à l' u n a n i m i t é

Le Compte Administratif 2007 du Pôle de l'Enfance.

9°) – Décisions budgétaires modificatives

L'approbation des comptes administratifs des exercices 2006 et 2007 nécessite un ensemble d'écritures budgétaires pour reprendre les résultats successifs et les restes à réaliser.

Les documents qui vous ont été remis intègrent ces crédits tant en recettes qu'en dépenses.

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré

A p p r o u v e à l' u n a n i m i t é

le dispositif budgétaire modificatif.

Décisions modificatives

Du n°00000001 au n°00000001

(en Euros)

Numéro	Date	Motif						
00000001	26/05/2008	DM DE REPRISES DES RESULTATS ET RESTES A REALISER 2006-2007						
Sens	Article	Chap Libellé	Fonction	Opération	Montant dép.	Montant rec.		
Dép	001	001 Déficit d'investissement reporté	01		1 811 874.24			
Rec	1068	10 Excédents de fonctionnement capitalisés	01			1 811 874.24		
Rec	002	002 Excédent de fonctionnement reporté	01			2 877 745.49		
Dép	001	001 Déficit d'investissement reporté	01		1 510 565.06			
Rec	1068	10 Excédents de fonctionnement capitalisés	01			1 510 565.06		
Rec	002	002 Excédent de fonctionnement reporté	01			19 720.72		
Dép	1328	13 Autres	421		43 545.00			
Dép	2313	23 Constructions	411	009	88 321.72			
Dép	2312	23 Terrains	412	015	3 516.24			
Dép	2313	23 Constructions	020	146	44 227.16			
Dép	2313	23 Constructions	414	149	25 607.59			
Dép	2313	23 Constructions	414	155	59 456.36			
Dép	2313	23 Constructions	211	158	46 906.11			
Dép	2188	21 Autres immobilisations corporelles	251	021	3 578.43			
Dép	2318	23 Autres immobilisations corporelles en cours	821	061	46 148.91			
Dép	2318	23 Autres immobilisations corporelles en cours	821	061	6 578.00			
Dép	2318	23 Autres immobilisations corporelles en cours	821	061	73 686.75			
Dép	2318	23 Autres immobilisations corporelles en cours	821	061	5 305.46			
Dép	2318	23 Autres immobilisations corporelles en cours	821	061	4 264.94			
Dép	2313	23 Constructions	414	149	-1 665.50			
Dép	2313	23 Constructions	414	155	1 062 493.00			
Dép	2313	23 Constructions	211	158	277 170.47			
Dép	2318	23 Autres immobilisations corporelles en cours	831	162	35 754.42			
Dép	2313	23 Constructions	020	163	48 705.77			
Rec	1341	13 DGE	020	146		52 500.00		
Rec	1323	13 Départements	411	009		12 075.98		
Rec	1322	13 Régions	414	149		20 950.00		
Rec	1323	13 Départements	414	149		9 361.04		
Dép	2031	20 Frais d'études	411	172	50 000.00			
Dép	2313	23 Constructions	414	155	20 000.00			
Dép	2188	21 Autres immobilisations corporelles	414	155	42 000.00			
Dép	2313	23 Constructions	211	158	100 000.00			
Dép	2318	23 Autres immobilisations corporelles en cours	414	035	100 000.00			
Rec	021	021 Virement de la section de fonctionnement	01			2 090 713.81		
Dép	023	023 Virement à la section d'investissement	01		2 090 713.81			
					Totaux	7 598 753.94	8 405 506.34	
					Solde	806 752.40		

10°) – Location gérance nouveau restaurant du T.C.P.O.

L'assemblée municipale a, dans sa séance du 10 décembre 2007, arrêté les modalités relatives au contrat de location-gérance libre à intervenir avec le gérant du nouveau restaurant des Tennis du Bohrie à Ostwald.

Le dispositif retenu partait du principe de faire supporter au gérant alors retenu – M.Thierry MORI – l'achat de tout le nouveau matériel de cuisine avec la contrepartie d'un amortissement étalé sur 10 années.

Il apparaît au moment du transfert largement entamé qu'il est plus judicieux pour la Commune d'acquérir elle-même ce matériel de cuisine afin d'en maîtriser le bon fonctionnement.

Un appel public à la fourniture de celui-ci a été initié et la Commission d'Appel d'Offres a été saisie de ce dossier lors de sa séance du 19 mai dernier. Son choix final fait l'objet d'un point de cette même séance du conseil municipal.

Il s'agit alors, au vu de cette dépense publique supplémentaire, d'augmenter le loyer annuel HT actuel de 17 500 € d'une quotité annuelle équivalente à 10 % du montant HT de l'achat de la nouvelle cuisine.

Intervention de M. Jean WECHSLER

Monsieur le Maire,

Le nouveau tennis club d'Ostwald est sur le point d'accueillir les sportifs, impatients, pour profiter d'un cadre sympathique et ainsi échanger quelques balles. Un sport sans troisième mi-temps et surtout une magnifique terrasse, avec vue sur le Bohrie, ne peuvent se passer du restaurant.

Nous avons, dans le cadre du cahier des charges du transfert des locaux, prévu la reconduction du service proposé et un appel à restaurateur avait été initié.

Comme indiqué dans le texte du présent conseil, nous avons prévu de faire supporter au gérant l'installation du nouveau matériel.

A ce jour, les données ont changé. C'est la commune qui prend en charge l'installation de la cuisine pour en maîtriser le bon fonctionnement !!!!

Nous émettons quelques réserves :

- les règles ont changé, la consultation des restaurateurs est donc caduque, il serait donc logique de re-consulter et cela le temps d'installer la cuisine,
 - la durée de l'amortissement est longue, elle serait plus proche des 5 à 8 années après consultation sur des cas similaires (villes de Besançon, Versailles...)
 - il faut donc être vigilant sur l'évolution des normes pour ne pas revivre le cas de la cuisine du collègue qui n'est plus utilisée pour, éviter justement des problèmes de conformité. Il faut laisser les compétences au restaurateur (professionnel) ;
 - le restaurant est d'accès public et ce n'est pas au contribuable d'en supporter la charge.
- Pour les quelques réserves invoquées, le groupe s'abstiendra.

Réponse de M. Jean-Marie BEUTEL

La commune finance et installe elle-même la cuisine pour assurer un meilleur contrôle . il y avait peu de candidats pour la gérance lors de la consultation publique, . l'option pour la commune d'installer elle-même la cuisine évite de créer un fonds de commerce au profit d'un exploitant.

La Commune ne veut pas assumer ce risque commercial.

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré

D é c i d e par 27 voix pour, 6 abstentions

- de valider ces modifications qui seront reportées dans le contrat de location-gérance et
- autorise M. le Maire à intervenir aux documents contractuels correspondants.

11°) – Marchés Publics

a) **Travaux de voirie d'accès aux nouveaux Tennis du Bohrie.**

La Commission d'Appel d'Offres a étudié, dans sa séance du 19 mai, les offres réceptionnées suite à avis d'appel public à concurrence (article 28 du Code des Marchés Publics) et destinées à la réalisation de la voirie privée d'accès au nouveau complexe tennistique.

Ces travaux n'avaient pas été prévus dans le marché global de ce complexe et il convient de conférer à cet accès des caractéristiques carrossables. La Commission d'Appel d'Offres a retenu l'offre de la Société SATER de Soufflenheim pour un montant TTC de 51.990,12 €. Ces crédits sont prévus au Budget Primitif 2008 en Section d'Investissement opération n° 155 « Complexe Tennistique ».

Intervention de M. Jean WECHSLER

Pour les raisons invoquées au point numéro 10, nous demandons un vote séparé des trois sous-chapitres.

a) travaux de voirie d'accès aux nouveaux tennis du Bohrie.

L'accès au terrain réservé au nouveau complexe tennistique devait être réalisé avec le projet des « Rives du Bohrie ». Nous étions conscients, avec le temps, qu'un accès provisoire serait nécessaire. L'appel d'offre prévoit des travaux pour un accès durable au bénéfice des utilisateurs du complexe. L'accès sera-t-il conforme aux normes de la CUS pour un éventuel classement dans le domaine communautaire.

b) acquisition des matériels de la nouvelle cuisine du restaurant du Tennis

Pour les quelques réserves invoquées au point numéro 10 de l'ordre du jour, le groupe s'abstiendra

c) façade vitrée du squash

Bonne nouvelle, le prix baisse malgré l'évolution des prix. Espérons que les caractéristiques techniques restent les mêmes.

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré

D é c i d e à l' unanimité

- d'autoriser M. le Maire à comparaître au marché correspondant avec la Société SATER de Soufflenheim selon les modalités financières exposées ci-dessus.

b) **Acquisition des matériels de la nouvelle cuisine du restaurant du Tennis**

L'acquisition des matériels (fours, fourneaux, tables de travail, tables de décharge, matériels sanitaires...) nécessaires à l'équipement complet de la nouvelle cuisine du restaurant des Tennis du Bohrie a fait l'objet d'une consultation publique.

Les offres recueillies ont été soumises pour étude à la Commission d'Appel d'Offres qui, dans sa séance du 19 mai 2008, a décidé de retenir le fournisseur suivant :

- Société AAE de Schweighouse pour un montant TTC de 41.577,50 €.

Les crédits nécessaires sont disponibles au Budget Primitif 2008 Section d'Investissement opération n° 155 Complexe Tennistique.

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré

D é c i d e par 27 voix pour, 6 abstentions

- d'autoriser M. le Maire à comparaître au marché correspondant avec la Société AAE de Schweighouse selon les modalités financières exposées ci-dessus.

c) Avenant Lot n° 13 – Façade vitrée du squash

La société G.B. Diffusion 58 rue Blomet 75015 Paris France a été retenue le 16 avril 2007 pour le marché lot n° 13 Façade vitrée du squash des nouveaux tennis du Bohrie.

Le montant de ce marché avait été arrêté par la C.A.O. pour 9.890 € HT soit 11 828,44 € TTC. Cette société a été déclarée en liquidation judiciaire et ne peut ainsi plus réaliser ces travaux.

La société SOPOMEST, déjà titulaire du marché lot n° 12 Menuiserie Intérieure de ces nouveaux tennis, se propose de réaliser ce marché lot n° 13 pour un montant de 9 250 € HT soit 11 063,00 € TTC.

De même l'entreprise SOPOMEST a été sollicitée pour son marché initial de menuiserie intérieure, de procéder à la pose de trois portes à âmes pleines pour un montant HT de 634,00 € HT soit 758,26 € TTC en lieu et place de cloisons stratifiées. Cette prestation supplémentaire fait suite à la modification des sanitaires.

La C.A.O., dans sa séance du 19 mai, a étudié cet avenant et décidé d'attribuer ces travaux à la Société SOPOMEST de Geispolsheim.

- soit 11 063,00 € TTC pour la façade vitrée du squash
- et 758,26 € TTC pour les trois portes supplémentaires.

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré

D é c i d e à l' unanimité

- d'autoriser M. le Maire à comparaître aux marchés correspondants avec la Société SOPOMEST de Geispolsheim selon les modalités financières exposées ci-dessus.

12°) – Indemnisations agricoles

La Communauté Urbaine a entrepris les travaux de renaturation et de reboisement d'une première tranche de 3,24 Ha sur des terres agricoles sises entre l'étang du Bohrie et l'Ostwaldergraben. Cette opération s'inscrit dans l'engagement pris par la Communauté Urbaine de Strasbourg dans le cadre de l'extension du réseau Tram sur Ostwald.

Les modalités des travaux ont fait l'objet d'une convention entre la CUS et la Direction Départementale de l'Agriculture et des Forêts prise en application d'une délibération CUS du 10 février 2006.

Le C.S.A. a été associé au projet dans le cadre d'un partenariat qui laissait à cette instance le choix du mode de gestion de cette forêt.

Il s'agit maintenant pour la Commune d'Ostwald d'indemniser l'exploitant agricole pour sa perte de revenus, ses pertes de fumures et sa marge brute selon les barèmes fixés par la Chambre d'Agriculture.

Ces valeurs sont les suivantes :

- perte de revenu	58,17 €/are
- perte de fumures (terre)	3,94 €/are
- marge brute d'éviction agricole	34,95 €/are

La surface à indemniser a été arrêtée de concert avec l'exploitant agricole sur les terrains complantés ou non objet des baux agricoles correspondants soit :

- 1,85 Ha complantés et
- 1,35 Ha en exploitation différée.

Intervention de Mme Catherine GEIGER

Monsieur le Maire,

Nous prenons acte de la réalisation de ces travaux de renaturation et de reboisement.

C'est une étape clé pour la mise en œuvre d'une trame verte allant au-delà de l'étang du Bohrie constituant ainsi un futur maillon biologique propice au développement de la faune et de la flore et favorisant les liens génétiques nécessaires à l'équilibre de tout écosystème. C'est la raison pour laquelle bien entendu nous voterons favorablement.

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré

A p p r o u v e à l' unanimité

- ces indemnisations agricoles et
- autorise M. le Maire à comparaître aux documents d'indemnisation selon les modalités susvisées.

13°) – Tarifs communaux

a) Crèche familiale

L'assemblée municipale est appelée à valider les tarifs de participation à la sortie qu'elle organise aux Naïades le 13 juin 2008.

Il s'agit des tarifs d'entrée pour les adultes (7 €) et pour les enfants âgés de plus de trois ans (5 €).

b) Camp été 2008 – Ados

- un mini séjour à Lembach du lundi 4 août au dimanche 10 août 2008.
Tarif du camp : 161 € (les bons CAF sont acceptés)

c) Camp été 2008 – Accueil de Loisirs

L'accueil de Loisirs organise deux mini-séjours cet été :

- un mini séjour à Royan, en Charente-Maritime du 31 juillet au 7 août 2008.
Tarif du camp : 350 € (les bons CAF sont acceptés)
- un mini séjour à Ventron du 19 au 26 juillet 2008.
Tarif du camp : 200 € (les bons CAF sont acceptés)

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré
D é c i d e à l' unanimité

- de valider tous les tarifs ci-dessus.

14°) – Intercommunalité : 2008/2009 Restauration de cours d'eau non domaniaux.

La Communauté Urbaine vient de me communiquer son programme 2008/2009 des travaux de restauration des cours d'eaux non domaniaux qui sont de sa compétence.

Les plans de gestion, arrêtés par la CUS répondent aux prescriptions de la Directive Cadre sur l'Eau (D.C.E.), ont recensé les problèmes rencontrés et proposent des travaux pour améliorer la qualité biologique et chimique de ces cours d'eau.

Ces travaux sont réalisés par tronçons sur plusieurs années.

Pour OSTWALD cela concerne pendant la saison hivernale 2008-2009 :

- la restauration du lit mineur de l'Ostwaldergraben sur 680 ml en limite des bans d'Ostwald et de Geispolsheim (amont de la rue Pierre Curie)
- la création d'une annexe hydraulique à l'aval de l'Ostwaldergraben sur 140 ml et 5m. de large sur le ban communal d'Ostwald dans le massif du Niederwald

- un entretien régulier sera entrepris sur tout le territoire de la CUS pour pérenniser ces travaux de restauration et d'aménagement de ces cours d'eau non domaniaux. Ceci se fera dans le cadre des plans de gestion validés par la CUS et ses partenaires (Agence du Bassin, Services de l'Etat, Collectivités Départementales ...)

Enfin la communication du rapport d'activité et du Compte Administratif 2006 du Syndicat Mixte pour l'Entretien des Cours d'Eau du Bassin Ehn/Andlau/Scheer sera annuelle pour les Communes membres.

Intervention de Mme Fabienne BAAS

Je constate et apprécie la dépollution des cours d'eau, opération lancée par la CUS pour les cours d'eau non domaniaux pour leur redonner une qualité biologique.

Ici l'Ostwaldergraben – dans sa section qui relie les Tanneries au Nord d'Ostwald – est aujourd'hui toujours pollué par les métaux lourds, déchets des activités industrielles d'alors en amont.

Il s'agit essentiellement d'attirer l'attention des consommateurs de ne pas trop manger les poissons qui y sont pêchés, surtout les femmes enceintes.

C'est là l'essence même du principe de précaution.

On ne peut qu'être satisfait de cette initiative de la CUS qui doit permettre d'améliorer la qualité des eaux du Graben.

Intervention de Mme Catherine GEIGER

Monsieur le Maire,

Nous nous réjouissons que la CUS mène une politique d'aménagement des cours d'eau sur l'ensemble de son territoire.

Cette politique permet en effet d'avoir une plus grande cohérence amont/aval en matière de gestion des cours d'eau.

La Directive Cadre sur l'Eau prévoit le retour en « bon état écologique » des cours d'eau d'ici 2015.

Pour pouvoir apprécier ce bon état, il me paraît nécessaire de connaître un certain nombre d'indicateurs hydrobiologiques avant et après travaux tels que l'IBGM (Indice Biologique Global Normalisé), l'IBD (indice Biologique Diatomées), la qualité physico-chimique ainsi que les paramètres morpho-dynamiques. Ces indicateurs sont reconnus par tous les partenaires et seront amenés à évoluer afin de répondre aux exigences de la DCE.

Nous pensons toutefois qu'il est normal que l'Ostwaldergraben puisse en bénéficier et regrettons qu'aucune commission n'ait eu lieu pour en débattre.

Nous souhaitons aussi que ces indicateurs soient pris en compte par le Syndicat Mixte toujours dans une bonne logique de solidarité amont/aval.

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré

**E m e t à l' unanimité un avis favorable
Pour la réalisation de ces travaux et a u t o r i s e**

le Président de la Communauté Urbaine de Strasbourg à entreprendre toutes les démarches administratives règlementaires et légales appelées à concourir à cet objectif de protection de l'Environnement pour améliorer notamment l'état écologique et chimique pour tous les milieux aquatiques naturels.

15°) – Etat du personnel

L'assemblée municipale est appelée à valider la reconduction du contrat du Directeur du Point d'Eau qui arrive à terme le 31 mai 2008. Il s'agit de prolonger le contrat de l'agent pour une durée complémentaire de trois années conformément à l'article 3 alinéa 4 de la loi du 26 janvier 1984. L'agent assurera le suivi de la programmation, le budget de l'espace culturel, l'accueil et l'accompagnement des artistes ainsi que l'encadrement du personnel du site.

L'agent sera rémunéré selon l'indice brut 653, indice majoré 545 pour une durée de 35 heures de service hebdomadaire.

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré

D é c i d e à l' unanimité

de valider la reconduction du contrat du Directeur du Point d'Eau pour une durée complémentaire de trois années à compter du 31 mai 2008.

16°) - Intercommunalité

Ajustement du programme « projets sur l'espace public année 2008 »

Par délibération du 20 décembre 2007, le Conseil de Communauté a approuvé le programme 2008 des projets sur l'espace public dans le domaine de compétence communautaire (Voirie, Signalisation, Ouvrages d'Art, Eau, Assainissement).

Il est proposé, par la présente délibération d'adopter certains ajustements à ce programme, sans modification des crédits globaux de paiement y afférents.

En effet :

- pour certaines opérations, la concertation ou les études de détail ont entraîné la nécessité de modifier la conception initiale des projets : éléments de programme, coûts d'objectif, modification d'emprises, ...
- d'autres opérations sont devenues prioritaires suite à la connaissance de problèmes de sécurité, à l'achèvement d'opérations immobilières, à la dégradation de l'état d'entretien des équipements, à la nécessité d'accompagner des opérations initiées par d'autres maîtres d'ouvrages ...

Pour Ostwald cela concerne l'aménagement du tronçon communautaire de la rue de Lingolsheim qui dessert les propriétés sises en contrebas de la voie du Tram jusqu'au portail des tennis du Bohrie.

Comme annoncé, ces ajustements se font à crédits de paiement constants, car :

- certaines opérations prévues en année 2008 ont été soit annulées ou reportées,
- le coût d'objectif d'autres opérations a été revu à la baisse.

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré

E m e t à l' unanimité

un avis favorable sur l'ajustement du programme « projets 2008 sur l'espace public » dans le domaine de compétence communautaire (voirie, signalisation, ouvrages d'art, eau et assainissement), en tant qu'il concerne la voie publique communautaire d'Ostwald.

17°) - Représentation de la Commune auprès de MEDIAMIS

L'association MEDIAMIS emploie des correspondants de nuit qui interviennent en médiation dans les collectifs urbains de la Communauté Urbaine de Strasbourg.

La Commune d'Ostwald siège au Conseil d'Administration de cette association en tant que Commune membre du Contrat de Ville.

L'association MEDIAMIS a repris voilà quelques années des missions alors confiées à PULSAR et aujourd'hui son action en médiation est ciblée sur les secteurs urbains sensibles.

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré

D é s i g n e à l' u n a n i m i t é

Monsieur Jean-Pierre SCHWARTZ pour représenter la Commune au Conseil d'Administration de MEDIAMIS.

18°) - Location gérance nouveau restaurant du T.C.P.O.

Contrat de fourniture de boissons.

Le gérant libre du nouveau restaurant du T.C.P.O. vient de me communiquer le contrat d'exclusivité de fourniture de boissons qu'il veut passer avec la Société Heineken Entreprise 19 rue des Deux Gares à 92585 Rueil Malmaison Cédex.

Ce Contrat d'Aide au Développement C.H.D. garantit à la Brasserie concédante une exclusivité d'approvisionnement d'une durée de 3 ans sur la bière débitée dans cet établissement. L'exploitant bénéficiera en contrepartie de la mise à sa disposition des mobiliers usuels de restauration (essentiellement tables et chaises).

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré

A p p r o u v e par 28 voix pour, 5 abstentions

- les modalités de ce contrat et
- autorise le gérant du nouveau restaurant du Tennis à intervenir à ce contrat d'exclusivité avec la Société Heineken Entreprise.